

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 10 MARS 2022

DELIBERATION N°2022.00074

**ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS A DES ASSOCIATIONS AGISSANT DANS LE
DOMAINE DU DEVELOPPEMENT DURABLE POUR L'ANNEE 2022**

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 04 mars 2022

Nombre de membres en exercice : 71

Nombre de présents : 51

Nombre de pouvoirs : 7

Nombre de voix : 58

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, Mme Christiane BARAILLER, M. Denis BARRIOL,
M. Jean-Luc BASSON, Mme Nora BERROUKECHE, M. Cyrille BONNEFOY,
M. Bernard BONNET, M. Kamel BOUCHOU, M. Gilles BOUDARD, M. Régis CADEGROS,
Mme Stéphanie CALACIURA, M. Denis CHAMBE, M. André CHARBONNIER,
M. Marc CHASSAUBENE, M. Marc CHAVANNE, Mme Frédérique CHAVE,
M. Jordan DA SILVA, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Philippe DENIS,
M. Christian DUCCESCHI, M. Frédéric DURAND, M. David FARA, M. Martial FAUCHET,
M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, Mme Andonella FLECHET,
M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Jérôme GABIAUD, M. Pascal GONON,
Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Rémy GUYOT, M. Christian JOUVE,
M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, Mme Siham LABICH,
M. Patrick MICHAUD, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, Mme Aline MOUSEGHIAN,
M. Gaël PERDRIAU, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, M. Jean-Marc SARDAT,
Mme Nadia SEMACHE, M. Christian SERVANT, M. Gilbert SOULIER, M. Marc TARDIEU,
Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Julien VASSAL

Pouvoirs :

M. Patrick BOUCHET donne pouvoir à M. Guy FRANCON,
M. François DRIOL donne pouvoir à M. Bernard BONNET,
M. Fabrice DUCRET donne pouvoir à M. Jérôme GABIAUD,
M. Jean-Claude FLACHAT donne pouvoir à M. Hervé REYNAUD,
M. Robert KARULAK donne pouvoir à M. Frédéric DURAND,
M. Yves LECOCQ donne pouvoir à M. Daniel TORGUES,
M. Jean-Marc THELISSON donne pouvoir à M. Jean-Luc BASSON

RECU EN PREFECTURE

Le 18 mars 2022

VIA DOTELEC - iXBus

99_DE-042-244200770-20220310-D20220007410

DATE D’AFFICHAGE :18 mars 2022

Membres titulaires absents excusés :

M. Jean-Alain BARRIER, M. Eric BERLIVET, M. Vincent BONY, M. Michel GANDILHON,
M. Georges HALLARY, M. Marc JANDOT, M. Bernard LAGET, M. Denis LAURENT,
M. Julien LUYA, M. Yves MORAND, M. Gilles PERACHE, M. Jean-Philippe PORCHEROT,
M. Gérard TARDY

Secrétaire de Séance :

Mme Siham LABICH

DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 10 MARS 2022

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS A DES ASSOCIATIONS AGISSANT DANS LE DOMAINE DU DEVELOPPEMENT DURABLE POUR L'ANNEE 2022

Saint-Etienne Métropole est engagée dans le projet métropolitain dont le développement durable est un des axes majeurs : « développer une métropole plus durable ». A ce titre, la métropole met en place des partenariats avec de nombreuses structures de son territoire et soutient ainsi des associations dans le domaine du développement durable et dont les activités répondent aux objectifs opérationnels défini dans le projet métropolitain, notamment en terme de lutte contre le bruit, préservation de la biodiversité ou encore dans le domaine de l'éducation à l'environnement.

La présente délibération présente une partie les associations pour lesquelles il est proposé une subvention de Saint-Etienne Métropole en 2022 à travers le budget du Développement durable.

Dans le domaine de Lutte contre le Bruit

ACOUCITE

ACOUCITE est une association loi 1901, créée en 1996 à l'initiative du Grand Lyon et de ses membres fondateurs (l'Institut National de REcherche sur les Transports et leur Sécurité (INRETS), Ecole nationale des travaux publics de l'Etat (ENTPE), le Centre d'études sur les réseaux de transport et l'urbanisme (CERTU), le Centre scientifique et technique du bâtiment (CSTB). Ce pôle de compétence sur l'environnement sonore urbain a pour vocation de favoriser les échanges entre les centres de recherches et les besoins opérationnels des villes et agglomérations, notamment en matière de gestion des bruits urbains liés aux transports terrestres.

L'association ACOUCITE a pour but d'œuvrer au développement des connaissances et du savoir professionnel en environnement sonore et urbain. Depuis 2007, Saint-Etienne Métropole a décidé de soutenir l'association, dont la compétence technique et méthodologique est largement reconnue dans la réalisation des cartes stratégiques de bruit, du Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE), et récemment de l'Observatoire du Bruit, et dont les objectifs poursuivis coïncident avec l'acquisition de compétences nouvelles et techniques en matière d'acoustique.

Les missions d'ACOUCITE portent sur les domaines d'action suivants :

- proposition et organisation de programmes de recherche et d'actions expérimentales en coopération avec les collectivités territoriales, les établissements de recherche et l'industrie sur les problématiques de nuisances sonores,
- accompagnement et mise en œuvre des PPBE en région Rhône-Alpes,
- accompagnement et suivi des observatoires d'agglomération,
- organisation de formations techniques, et accompagnement au transfert et à la mise au format SIG de données,
- valorisation et partage des méthodologies et des retours d'expériences entre partenaires en Rhône-Alpes,
- recensement, publication et diffusion des connaissances acquises et des résultats des actions réalisées en Rhône-Alpes.

Il est ainsi proposé de subventionner cette association à hauteur de 10 000 € pour 2022, somme identique à la subvention de 2021. Pour information, une cotisation de 800 euros est également payée tous les ans.

Dans le domaine de la Biodiversité et nature en ville

FERME EN CHANTIER

L'association La ferme en chantier accompagne les projets de jardins et vergers en permaculture sur le territoire. Dans le cadre de l'AMI Ville durable, l'association est notamment maître d'ouvrage d'une action qui consiste à réaliser une étude de dépollution des sols sur un délaissé urbain et aboutissant à la création d'une forêt nourricière urbaine dense ouverte largement à la participation des habitants.

Cette action s'intègre pleinement dans les engagements du projet de territoire en matière de transition énergétique et écologique. En effet, l'agriculture urbaine en permaculture permet de produire des aliments sains qui ne dégradent pas l'environnement grâce à des pratiques de régénération des sols. Elle contribue à créer la trame verte urbaine et à lutter contre les îlots de chaleur urbains tout en apportant une réponse à l'autonomie alimentaire des villes et à la limitation du fret en ville. Enfin, elle contribue à créer des échanges solidaires entre les habitants des quartiers.

Il est donc proposé un soutien par une subvention de 3 000 € à l'association Ferme en chantier pour l'année 2022, soit le même montant qu'en 2021.

SYNDICAT APICOLE 42

Le syndicat apicole de la Loire s'est proposé d'assurer le suivi et l'entretien de six ruches propriété de Saint-Etienne Métropole implantées à Saint-Etienne au Crêt de la Faye et à la Maison de la Nature de la Cotonne. La Métropole souhaite ainsi soutenir l'activité du Syndicat qui mène un travail de long terme en faveur de la préservation de l'abeille et de la production de miel.

Il est proposé d'attribuer au syndicat une subvention de 2 200 € pour l'année 2022 comme lors des six années précédentes.

Dans le domaine Education à l'environnement

APIEU MILLE FEUILLE

APIEU 1000 FEUILLES est une association stéphanoise spécialisée dans la médiation, l'éducation, et la sensibilisation des publics au développement durable. Elle intervient chaque année lors des événements proposés par Saint-Etienne Métropole, lors de la semaine du développement durable et de la semaine de la mobilité par exemple. Pour 2020, l'association sollicite un soutien à Saint-Etienne Métropole pour l'aider à mettre en œuvre son projet associatif au service des habitants de son territoire.

Il est proposé à ce titre d'attribuer une subvention de 3 500 € à APIEU 1000 FEUILLES pour l'année 2022, soit le même montant depuis deux ans.

TATOU JUSTE

Saint-Etienne Métropole est engagée dans un programme d'éducation et de sensibilisation au développement durable, passant notamment par l'organisation d'événements et la participation à des événements existants poursuivant les mêmes objectifs.

L'association Tatou Juste a dans son objet la mise en lumière et les nombreuses initiatives qui agissent concrètement et localement pour une société plus respectueuse de l'environnement et de l'humain.

Saint-Etienne Métropole est partenaire depuis plusieurs années de cet événement et souhaite poursuivre son soutien à l'association Tatou Juste pour soutenir son action pédagogique en faveur de la consommation responsable et du développement durable en général.

Il est à noter que Saint-Etienne Métropole, conjointement avec la Ville de Saint-Etienne, organise depuis quelques années un stand au cœur du salon Tatou Juste, pour contribuer à la sensibilisation des visiteurs au comportement éco-citoyen.

Le 16^{ème} salon Tatou Juste s'est tenu les 20 et 21 novembre 2021 et a accueilli un public nombreux autour de la thématique de la transition écologique, malgré les conditions d'organisation complexes du fait des mesures sanitaires COVID19. Le stand des deux collectivités a proposé des ateliers éco-responsables pour agir au quotidien, et a valorisé l'actualité de Saint-Etienne Métropole à travers la mise en valeur du jeu « Mission Transition » conçu par Saint-Etienne Métropole, les projets conduits par les entreprises de l'ESS avec l'appui de la collectivité et les actions réalisées par la ville de Saint-Etienne en faveur du cadre de vie des habitants.

Au vu de l'intérêt qu'a suscité le salon auprès du grand public et de la qualité de l'événement proposé par l'association Tatou Juste, il est proposé le versement d'une subvention au titre de 2021 de 2 000 euros conforme à la demande présentée par l'association Tatou Juste.

L'association Tatou Juste a renouvelé sa demande de soutien pour l'organisation de l'édition 2022 du salon. Il est proposé de maintenir le versement de 2 000 euros au titre de l'année 2022 pour soutenir la réalisation de cette manifestation unique sur le territoire.

CENTRE INTERNATIONAL DE RECHERCHE ET D'INNOVATION POUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE (CIRIDD)

L'association CIRIDD, loi 1901, et reconnue d'intérêt général, agit pour la promotion et le changement en faveur d'un développement soutenable, fondé sur la coopération au sein des organisations, des territoires et des filières. L'innovation et le droit à l'expérimentation sont le fer de lance du CIRIDD. Ses activités se déploient selon différentes échelles territoriales, du local jusqu'au niveau international. Créée en 2005, sous l'impulsion de Saint-Etienne Métropole, elle a pour mission de développer et diffuser les pratiques de développement durable auprès de l'ensemble des acteurs concernés : entreprises, collectivités, services de l'Etat, associations, ONG et établissements d'enseignement. Le CIRIDD poursuit des actions ambitieuses notamment pour accompagner les acteurs dans l'appropriation et la mise en œuvre de processus collectifs de changement ancrés territorialement et basés sur des modèles de coopération tels que l'économie circulaire, l'économie de la fonctionnalité, l'écologie industrielle et territoriale, l'éco-conception, le prolongement de la durée de vie des produits, et l'innovation par les usages. Saint-Etienne Métropole souhaite soutenir le développement des programmes d'actions mis en place par le CIRIDD en attribuant une subvention lui permettant d'assurer notamment l'accompagnement (animations, veilles, études et prospectives, appui à l'innovation) des acteurs du territoire dans les démarches de développement durable en particulier dans le champ de l'économie circulaire et de l'économie de la fonctionnalité. Le CIRIDD est un acteur clé dans l'animation des réseaux sur ces thématiques. Saint-Etienne Métropole apporte son soutien aux interventions du CIRIDD dans le cadre de ses compétences en matière notamment de développement durable et d'économie circulaire, et des objectifs d'implication et de sensibilisation des publics aux enjeux du développement durable.

Le partenariat entre le CIRIDD et Saint-Etienne Métropole existe depuis plusieurs années. Compte tenu de l'intérêt que revêtent les questions de l'économie circulaire pour la politique de transition énergétique du territoire, et du rôle privilégié que le CIRIDD joue dans l'animation de la stratégie d'économie circulaire de la collectivité, il est proposé de poursuivre ce partenariat en 2022 et d'accorder au CIRIDD une subvention de 10 000 euros.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **décide d'attribuer des subventions aux associations Acoucité (10 000 €), Ferme en chantier (3 000 €), Syndicat apicole 42 (2 200 €) et Apieu Mille Feuilles (3 500 €), Tatou juste (2 000 € au titre de l'année 2021 et 2 000 € au titre de l'année 2022) et le CIRIDD (10 000 €) ;**
- **la dépense correspondante sera imputée au budget Développement Durable Energie (section fonctionnement) de l'exercice 2022.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

**Pour extrait,
Le Président,**



Gaël PERDRIAU